



SARRAZIN+PLOURDE
solutions taillées sur mesure

Me Eric McDevitt David
Téléphone : 514 360-0186
Courriel : edavid@sarrazinplourde.com

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE (SDE)

Montréal, le 22 août 2022

Maître Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'Énergie
Place Victoria
800 rue du Square-Victoria, 2e étage, Bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : R-4167-2021, Volet 2
Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour les années 2021 et 2022
N/D: 0368-0004

Chère consœur,

Vous trouverez ci-joint la Demande de paiement de frais (DPF) d'Option consommateur (OC) relativement au dossier mentionné en titre.

Puisqu'aucun budget spécifique au volet 2 n'avait été demandé, nous offrons les justificatifs suivants concernant cette DPF.

Dans le cadre du Volet 2, OC a traité de trois enjeux :

1. La définition des catégories d'investissement (mémoire C-OC-0043 et argumentation C-OC-0058)
2. La rémunération globale (mémoire C-OC-0043 et argumentation C-OC-0067)
3. Le CÉR dépenses en capital (mémoire C-OC-0046, mémoire révisé C-OC-0059 et argumentation C-OC-0067)

De façon générale, OC estime avoir contribué de façon significative au traitement de ces trois enjeux.

Cependant, nous estimons avoir fourni une contribution particulièrement importante concernant le CÉR dépenses en capital. L'analyste Dr Roger Higgin a préparé un mémoire (C-OC-0059), une présentation (C-OC-0060), des notes d'audience (C-OC-0062) et des réponses aux questions survenues pendant l'audience (C-OC-0063 et C-

OC-0064) qui ont apporté un éclairage utile concernant ce nouvel enjeu important. Nous devons aussi souligner le fait que c'est le Dr Higgin qui a porté à l'attention de la Régie l'existence d'un précédent pertinent et récent émanant de la Commission de l'énergie de l'Ontario à ce sujet (voir C-OC-0046, p. 4).

Le soussigné estime avoir effectué le principal contre-interrogatoire de Dr Makholm et l'argumentation d'OC concernant le CÉR dépenses en capital est le seul à avoir commenté de façon détaillée l'expertise de Dr Makholm.

OC estime aussi avoir participé de façon utile au débat sur la rémunération globale, tant par le biais de sa preuve, de son contre-interrogatoire et de son argumentation.

Il faut aussi noter que le temps de préparation des analystes et du soussigné a été augmenté par le report de l'audience initialement prévue pour le mois d'avril 2022.

Pour toutes ces raisons, nous estimons que la DPF d'OC est justifiée.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos cordiales salutations.

SARRAZIN PLOURDE s.a.

(S) Eric McDevitt David

Eric McDevitt David
Avocat / Associé
EMD/jsb

p.j.